



N°2025-01-15

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le 10/02/2025
ID : 044-214400129-20250210-2025_01_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2025
CONVOCACTION DU 31 JANVIER 2025

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	14
- Représentés	:	6
- Absents et excusés	:	3
- Votants	:	20

L'an deux mille vingt-cinq, sept février, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Étaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Catherine LEROY, Patricia CARRARA, Jean-Yves LAIGLE, Pascale BARDOU, Claude TILLY, Isabelle MONNIER, Muriel SALEMBIER, Reynald EPIÉ, Antoine CHIFFOLEAU.

Étaient représentés :

Roland BATAILLE donne pouvoir à Reynald EPIE, Eloïse BOUTIN donne pouvoir à Pascale BARDOU, Mylène FAJFER donne pouvoir à Sylvie IMBERT, Gilles LAURENT donne pouvoir à Catherine LEROY, Marie-Françoise DION donne pouvoir à Claude TILLY, Eric SCHMITLIN donne pouvoir à Dominique DUPAU.

Étaient absents et excusés : Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Dominique DUPAU est nommé secrétaire de séance.

OBJET : ADHESION AU RESAH : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MUTUALISATION PAPR

Le rapporteur présente à l'assemblée la convention relative à la mise à disposition de ressources informatiques pour la Mairie de la Bernerie-en-Retz

La présente convention a pour objet de définir les règles de fonctionnement, les missions et les moyens mis à disposition entre l'Agglomération et la Ville pour la mise à disposition des moyens de l'infrastructure serveurs et de sécurité de Pornic Agglo Pays de Retz.

La convention de service ne concerne pas les prestations d'assistance utilisateurs et de maintien en condition opérationnel du parc bureautique, téléphoniques et d'impression de la Mairie et de ses annexes.

En synthèse, le service informatique de Pornic Agglo Pays de Retz est chargé d'assurer les missions suivantes :

- Accompagner le raccordement de la totalité du parc de postes de travail sur l'infrastructure de Pornic Agglo Pays de Retz.
- Raccorder la totalité des réseaux de la Mairie de La Bernerie-en-Retz hormis les éventuels Wifi Public.
- Raccorder l'ensemble des photocopieurs sur le serveur d'impression mis à disposition.
- Respecter les règles d'usage, d'exploitation et de sécurité édictées par l'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.
- Utiliser les outils et moyens mis à disposition par l'Agglomération

Le présent accord interne de service est applicable à partir du 1^{er} avril 2025 ou au plus tard à sa date de notification. Il est conclu pour 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

La Ville met à disposition les moyens budgétaires notifiés annuellement en fonction du nombre de postes de travail de la Mairie de La Bernerie-en-Retz et de ses annexes. A titre d'information, au vu du nombre d'ordinateurs de la Mairie estimé en janvier 2025 à 50 unités, du coût prévisionnel des Attributions de Compensation pour l'« infrastructure numérique » comprenant les

Page 1 / 2

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

moyens techniques (matériels, maintenance et/ou abonnements) et humains (intervention des administrateurs réseaux), le montant est estimé pour l'année 2025 à 23 600 €.

A partir de 2026, le montant dû par la Ville au titre de cette mise à disposition est intégré dans les attributions de compensation (AC) dans la part variable. Ce montant est réajusté chaque année en commission locale d'évaluation des charges transférées de l'agglomération, au regard du nombre de postes et du coût du service.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
Par vote à mains levées et par 20 voix pour

- APPROUVE la proposition de convention entre Pornic Agglo pays de Retz et la commune de la Bernerie-en-Retz
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz,
Le 10 février 2025,

Le secrétaire de séance,
Dominique DUPAU



Le maire,
Jacques PRIEUR

